



La Prairie, le 23 février 2021

OBJET : RÉSULTATS DE L'OPÉRATION D'ANALYSE DE LA CONCENTRATION DE DIOXYDE DE CARBONE (CO₂) DANS PLUSIEURS LOCAUX DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

Chers parents,

Comme vous le savez, au début du mois de janvier 2021, le ministère de l'Éducation (MEQ) a demandé à tous les centres de services scolaires d'étendre l'opération d'analyse du taux de concentration de dioxyde de carbone (CO₂) à l'ensemble de leurs établissements.

Le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) a donc procédé, le 4 février dernier, à un relevé de CO₂ dans des locaux de l'établissement fréquenté par votre enfant.

Résultats

Suivant la procédure établie par le MEQ, l'échantillonnage a démontré que les concentrations de CO₂, dans quelques locaux, ont des taux se situant au-dessus du seuil recommandé, mais sont jugés acceptables.

Aération des locaux

Afin de se rapprocher le plus possible du seuil recommandé, nous avons demandé aux directions d'établissement, avec la collaboration des membres du personnel, d'appliquer un ensemble de mesures favorisant l'aération des locaux, et ce, dès la prochaine semaine. Pour plus de confort, il serait préférable de veiller à ce que votre enfant porte des vêtements adéquats.

Le Service des ressources matérielles (SRM) procédera ensuite à de nouveaux échantillonnages qui permettront de vérifier si les mesures correctrices ont l'effet escompté sur l'apport d'air souhaité. Si les résultats de la nouvelle mesure de CO₂ ne s'avèrent pas concluants, le SRM procédera à des évaluations et des travaux correctifs selon la gradation établie par le MEQ.

Le CSSDGS a à cœur la santé et la sécurité des élèves et du personnel. C'est dans cet esprit que nous avons procédé à cette opération de vérification de la qualité de l'air dans les locaux de tous nos établissements. Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation.

Le Service des ressources matérielles